

1713. Pour avoir une idée nette & claire de cette grande cause, qui s'est plaidée depuis quelque tems devant toutes les Cours de l'Europe, & qui va se plaider à un plus haut Tribunal par un appel au Dieu des Armées, il faut aller à la source des disputes & remonter jusqu'au Traité d'Utrecht, par lequel la France a cédé à la Grande Bretagne la Nouvelle-Ecosse, ou toute l'Acadie, conformément à ses Anciennes Limites.

1714. Pour effectuer cette Cession selon les termes du Traité, les Commissaires des deux Nations, comme il paroît par leur raport du 30 Août 1714, allèrent à Port-Royal, Minas, *Beaubassin*, Cobeguid & autres places sur les Côtes & dans l'intérieur du Pays, où il y avoit des habitans François. Ils les rassemblèrent & leur lurent le Traité, avec la Lettre de la Reine d'Angleterre, qui leur promettoit sa Protection & le libre exercice de leur Religion, en cas qu'ils voulussent rester dans le Pays sous le Gouvernement Anglois. Après cela, on leur lut aussi la Lettre du Roi Très Chrétien, par laquelle il offroit à tous ceux qui voudroient *continuer d'être ses Sujets & quitter leurs habitations en Acadie* pour aller à Louisbourg, de leur fournir des Vaisseaux de Transport pour eux & pour leurs effets, avec des provisions pour un an, & une exemption de toute sorte de Droits sur leur Commerce dans ladite Isle pour l'espace de 10 ans. Après la lecture de ces pièces, ceux qui eurent envie de continuer d'être Sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, signèrent une Déclaration dressée à cet effet, & furent transportés à Louisbourg. A l'égard de ceux qui préférèrent de rester dans leurs anciennes habitations sous la domination Angloise, on leur fit prêter & signer un serment, par lequel ils s'obligèrent d'être doresnavant